Exercice 2010 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre.

I - Contentieux

- -Affaire SARL CLOUNTY FLOUNZ: Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation intenté devant le Tribunal Administratif par la SARL CLOUNTY FLOUNZ, gérante d'un bar à Besançon. La société requérante demande d'une part l'annulation de la mise en demeure de la Ville d'effectuer des travaux de sécurisation suite à un avis défavorable de la commission ERP/IGH et d'autre part la condamnation de la collectivité aux dépens.
- -Affaire PRESSPALI France: Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours intenté le 2 mars 2010 par Me DAUMIN pour le compte de la Société PRESSPALI France et tendant à obtenir du Tribunal Administratif la condamnation de la Ville au paiement de la somme de 134 583,25 € TTC au titre de la retenue de garantie et de la somme de 530 805,27 € TTC au titre du solde du marché de sous-traitance concernant les travaux d'extension du parking Marché Beaux-Arts.
- -Affaire SOCIETE IMMOBILIERE COMTOISE: Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation intenté devant le Tribunal Administratif par la SOCIETE IMMOBILIERE COMTOISE. La société requérante demande l'annulation du permis de construire n° PC02505609BP0031 accordé le 9 octobre 2009 à la SCI Parc des Tilleroyes.

II - Avenants < 10 % aux marchés de fournitures, de services et de travaux

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants supérieurs à 5 % aux marchés formalisés
Extension de l'école maternelle Paul Bert :				
Lot 1 : Terrassement, VRD Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	RIVA 25770 Serre-les-Sapins	41 384,58 € TTC	+ 3 556,60 € TTC	Pas de CAO
Lot 2 : Gros oeuvre Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	RIVA 25770 Serre-les-Sapins	137 906,63 € TTC	+ 12 237,35 € TTC	Pas de CAO
Lot 13 : Chauffage, ventilation Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	EIMI 25000 Besançon	114 268,61 € TTC	+ 1 421,02 € TTC	Pas de CAO
Lot 14 : Electricité Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	AECE 25660 La Vèze	41 779,39 € TTC	+ 2 305,31 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants supérieurs à 5 % aux marchés formalisés
Lot 3 : Charpente, ossature bois Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	VERDOT 25000 Besançon	23 816,07 € TTC	+ 828,83 € TTC	Pas de CAO
Lot 5 : Menuiseries extérieures, bardage Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	VIROT 77000 Colombier	133 388,97 € TTC	+ 346,84 € TTC	Pas de CAO
Lot 7 : Cloison, isolation, peinture Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	BISONTINE DE PEINTURE 25770 Serre-les-Sapins	41 042,83 € TTC	+ 2 928,63 € TTC	Pas de CAO
Lot 12 : Serrurerie Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	VERDET 25000 Besançon	38 805,42 € TTC	+ 1 425,13 € TTC	Pas de CAO
Lot 13 : Chauffage, ventilation Avenant n° 2 : travaux supplémentaires	EIMI 25000 Besançon	114 268,61€ TTC + 1 421,02 € TTC Avenant n° 1	+ 1 108,69 € TTC	Pas de CAO
Lot 14 : Electricité Avenant n° 2 : travaux supplémentaires	AECE 25660 La Vèze	41 779,39 € TTC + 2 305,31 € TTC Avenant n° 1	+ 418,60 € TTC	Pas de CAO
Bibliothèque Pierre Bayle Rénovation des salles de lecture Lot 1 : Electricité Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	BATILEC 25000 Besançon	65 520,46 € TTC	+ 5 172,15 € TTC	Pas de CAO
Complexe sportif du Rosemont - Construction d'un local BMX Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	GRAYLOISE DE TRAVAUX SA 70102 Gray	60 369,30 € TTC	+ 1 423,24 € TTC	Pas de CAO
Ancienne école des Torcols Aménagement des locaux associatifs et réfection du logement Avenant n° 1 : travaux supplémentaires	CEGELEC 25000 Besançon	26 648,47 € TTC	+ 129,08 € TTC	Pas de CAO

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants supérieurs à 5 % aux marchés formalisés
Construction d'une Scène des Musiques Actuelles	THYSSENKRUPP 21000 Dijon	154 905,92 € TTC	- 3 908,19 € TTC	Pas de CAO
Lot n° 15 : Ascenseurs Avenant n° 1 : Travaux modificatifs				

III - Marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
Direction Maîtrise de l'Energie			
PRU Planoise - Site Tripode Création d'une sous-station HP et de trois sous-stations BP	20/03/2009	G2 T 50 rue de Montbéliard 25200 Bethoncourt	140 000,00 € HT
Raccordement du bâtiment SAIEMB «Brabant Luxembourg» sur le réseau de Chauffage Urbain	11/03/2010	COFELY GDF SUEZ 15 rue Marguerite Yourcenar 21000 Dijon	119 324,17 € HT
Département Eau et Assainissement - Eau potable			
Rénovation des conduites principales et des branchements d'eau potable des rues Papillon, Tamaris et de la Croix de Palente	04/02/2010	SA PBTP Patrick BORDINI 25870 Devecey	127 076,00 € HT
Construction du réseau de transport des eaux usées et des équipements annexes de la vallée du Doubs et du réseau d'eau potable de la Malate à Besançon (Marché en groupement de commande avec le SYTTEAU; SYTTEAU est le coordonnateur du groupement)	24/04/2009	EUROVIA/VERMOT Mandataire EUROVIA 25203 Montbéliard Cedex	1 815 535,52 HT (montant total Ville + SYTTEAU)
Renforcement du réseau d'eau potable chemin de la Combe Saragosse	05/03/2010	SARL HEITMANN et Fils 25410 Velesmes-Essarts	141 411,56 € HT

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.